

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4333**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'université de Pau, spécialité bâtiment et travaux publics (ISA-BTP)

Nouvel intitulé : Ingénieur diplômé de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour Modalités d'élaboration de références : CTI	Président de l'Université de Pau, Directeur de l'ISA-BTP, Président de l'université de Pau

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231 Mines et carrières, génie civil, topographie, 232 Bâtiment : construction et couverture, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visés

Les ingénieurs formés à l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics sont principalement destinés à exercer le métier de conducteur de travaux. Ce métier exigeant nécessite des qualités de manager (encadrement du personnel du chantier) et d'organisateur (planification, suivi du chantier des commandes, des approvisionnement en matériel et matériaux). 56 % des ingénieurs diplômés travaillent dans le domaine des travaux. Les autres travaillent en bureau d'études, bureau de contrôle, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre. Ce choix dans les métiers accessibles à la sortie de l'ISA BTP permet à chaque étudiant de trouver l'activité qui répond au mieux à ses qualités et ses envies.

L'ISA BTP présente deux particularités essentielles : l'importance des périodes passées en entreprise (7 stages au cours des 5 années d'études soit 54 semaines), et les fortes relations entretenues avec l'Espagne. Ces deux aspects donnent aux ingénieurs une très bonne adaptabilité au monde du travail et une ouverture internationale indispensable.

Description des compétences évaluées et attestées

- Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur. La certification implique la vérification des qualités suivantes :

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

La dimension propre à l'ISA-BTP

Les capacités communes se développent à l'ISA-BTP en lien avec le milieu du bâtiment et des travaux publics. Des aptitudes particulières sont attendues par les professionnels. Ainsi les capacités acquises par les ingénieurs sont :

- L'aptitude à l'encadrement du personnel : le monde de la construction fait appel à une main d'œuvre très importante et très variée.
- La capacité d'adaptation : chaque construction est un prototype ; il faut donc une grande capacité d'adaptation, d'analyse et de proposition pour faire face à tous les aléas qui peuvent se présenter :
 - * être facilement adaptable au monde de l'entreprise : connaissances théoriques et pratiques, habitude du milieu de l'entreprise.
 - * savoir gérer un chantier : aspects techniques (choix des techniques constructives, adaptation aux aléas du chantier, livraisons en matériels et matériaux, ...), financiers (suivi financier du chantier, choix des sous-traitants, ...) et humains (travail en équipe, gestion du personnel de l'entreprise, des intérimaires, ...)
- Sensibilisation aux questions de maîtrise des risques, de sécurité : pouvoir mettre en place un système assurant la sécurité du personnel.
- Mobilité et ouverture (avoir notamment une ouverture internationale) : les ingénieurs qui travaillent sur les chantiers en particulier en routes, génie civil et pour les grands bâtiment doivent se déplacer assez régulièrement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité des jeunes diplômés :

Les ingénieurs diplômés exercent leur activité dans le cadre d'entreprises issues des secteurs tels que la construction, le génie civil, les études techniques, l'ingénierie, la R&D.

Grandes fonctions de l'ingénieur diplômé :

Le professionnel exerce son activité dans les services liés à la production, l'exploitation, la maintenance, les essais, la qualité et la sécurité ; dans le domaine de l'ingénierie, des études et conseils techniques. Il intervient dans la conduite de projets, dans la recherche et le développement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation des enseignements et leur évaluation

Organisation du cursus en pôles

1. Communication et vie de l'entreprise
2. Sciences de base
3. Sciences de l'ingénieur
4. Technologie
5. Technologie : options
6. Stages

Modalités d'évaluation des acquis des étudiants

Chaque pôle est divisé en unité d'enseignement (UE). Chaque UE fait l'objet d'une évaluation. Une note minimale de 7 doit être obtenue pour chaque UE des pôles 1, 2 et 3. La note minimale est de 10 pour les pôles 4, 5 et 6.

Ce règlement est valable pour le passage en année supérieure. Pour l'obtention du diplôme, les mêmes règles s'appliquent avec en plus la nécessité d'obtenir un score de 750 au TOEIC (Test of English for International Communication).

On peut noter que l'évaluation des périodes passées en entreprises permet de connaître les capacités des élèves-ingénieurs sur différents points :

- l'intégration dans le monde de l'entreprise
- le travail en équipe
- la prise d'initiative, la réactivité
- l'encadrement de personnel, la gestion d'une équipe.

Par ailleurs, au moins deux périodes de stage doivent être réalisées à l'étranger : l'une en Espagne et l'autre dans un pays étranger laissé au choix de l'étudiant. L'évaluation de ces périodes permet en outre de mettre en évidence la capacité de l'étudiant à travailler dans un pays étranger et d'évaluer son ouverture.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : <i>L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master</i>	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 mars 2005 fixant la liste de écoles habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé : le titre d'Ingénieur diplômé de l'université de Pau, spécialité bâtiment et travaux publics est habilité à compter de la rentrée universitaire 2001, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2004/2005.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Situation des ingénieurs diplômés de l'ISA BTP (enquête de novembre 2005) disponible sur notre site internet.

Autres sources d'information :

voir fiche 14310

<http://isabtp.univ-pau.fr>

http://www.univ-pau.fr/isabtp/page_html/futurs_etudiants_-_debouches/index.html

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Ingénieur diplômé de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics